



République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.25.072
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°1 du marché 2024-012 relatif
à la prestation d'assurance flotte automobile et risques annexes à
Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution n°1 est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2024-012 relatif à la prestation d'assurance flotte automobile et risques annexes à Ingré dont le titulaire-mandataire est la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, 60, boulevard Duhamel du Monceau CS 10609 45166 Olivet Cedex.

L'avenant porte sur la confirmation de l'intégration au marché de la garantie auto-collaborateur.

L'avenant n°2 présente une plus-value annuelle révisable de 532,43 € HT soit 600,00 TTC.

Le montant du marché initial est estimé à : 13 610,00 € HT, soit 16 124,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché est estimé à : 14 142,43 € HT, soit 16 724,00 € TTC.

La cotisation du marché est ré-évaluée tous les ans en fonction des mouvements de la flotte automobile et la cotisation auto-collaborateur est réajustée en fonction des kilomètres parcourus.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

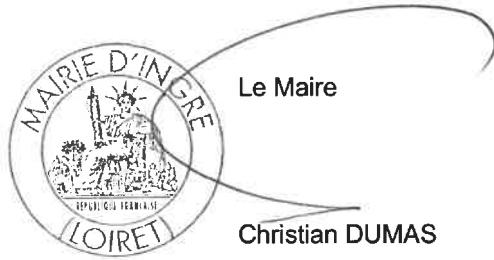
Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrise au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 15 mai 2025



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 15 mai 2025

Publié ou notifié-le : 15 mai 2025

Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_25_072
Objet :	Modification en cours d'exécution n°1 du marché 2024-012 relatif à la prestation d'assurance flotte automobile et risques annexes à Ingré
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20250515-DC_25_072-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20250515-DC_25_072-AR-1-1_0.xml	text/xml	959 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.25.072 - MECE n°1 GROUPAMA.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20250515-DC_25_072-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	104.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2025 à 11h36min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2025 à 11h36min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2025 à 11h36min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2025 à 11h59min58s	Reçu par le MI le 2025-05-15